

Extrait des délibérations
de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique
de l'Université Grenoble Alpes
Séance plénière du mardi 15 décembre 2020

D06_151220

L'an deux mil vingt, le quinze décembre à seize heures, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du Conseil Académique de l'Université Grenoble Alpes était rassemblée en séance plénière, au moyen d'une visioconférence, sous la présidence de David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Point à l'ordre du jour : Approbation du projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche

Président de séance : David DECHENAUD

Membres présents : Pascale HOFFMANN, Isabelle KRZYWKOWSKI, Jean BRETON, Bernard BRUNET, Fanny COULOMB, Gwenaël DELAVAL, Fabienne HANS, Sylvie MARTIN-MERCIER, Laurence VIANES, Virginie ZAMPA, Gabriel BUCHE, Jacky CUVEX-COMBAZ, Souad HOUAMA, Cédric LAURENT, Marie-Carmen MOLINA, Séverin CONSTANT-MARMILLON, Noémie DUTILLEUL, Loona MOURENAS, Olivier OCCELLO, Hugo PREVOST, Raphaël PUYGRENIER, Nicolas TERZI, Yasmine TOUHAMI.

Membres représentés : Véronique MOLINARI (procuration à Pascale HOFFMANN), Zineb SIMEU-ABAZI (procuration à Sylvie MARTIN-MERCIER), Richard MONVOISIN (procuration à Gwenaël DELAVAL), Alexis FAYOLLE (procuration à Séverin CONSTANT-MARMILLON), Marie FERNANDEZ (procuration à Raphaël PUYGRENIER), Sacha GOUILLET-VEUX (procuration à Loona MOURENAS), Emmy MARC (procuration à Hugo PREVOST), Bartimée BOSSON (procuration à Yasmine TOUHAMI).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Rapporteur : David DECHENAUD, Vice-président Formation et Vie étudiante.

Le projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche est soumis au vote.

Le résultat est le suivant :

Membres en exercice (dont président de séance)	47
Membres présents (dont président de séance)	24
Membres représentés	8
Nombre de votants	32
Voix favorables	25
Voix défavorables	0
Abstentions ou refus de prendre part au vote	7

Après en avoir délibéré, la commission de la formation et de la vie universitaire approuve à la majorité de ses membres présents et représentés, le projet d'expérimentation des modalités permettant le renforcement des échanges entre les formations de santé, la mise en place d'enseignements communs et l'accès à la formation par la recherche.

Fait à St Martin d'Hères, le 26 janvier 2021

Le Vice-président Formation et Vie étudiante



David DECHENAUD

Publié le : 03/02/2021

Transmis au Rectorat le : 03/02/2021

**ANNEXE DE L'EXTRAIT DES
DÉLIBÉRATIONS
N°D06_151220**



**Expérimentation des modalités permettant le
renforcement des échanges entre les formations de
santé, la mise en place d'enseignements communs
et l'accès à la formation par la recherche**

(Décret n°2020-553 du 11 mai 2020)

Table des matières

1. Etablissements porteurs de l'expérimentation	4
1.1. Université porteuse de l'expérimentation	4
1.2. Etablissement partenaire	4
2. Date de mise en œuvre envisagée et durée de l'expérimentation	4
3. Formations concernées par l'expérimentation	5
4. Contenu du projet d'expérimentation	5
4.1. Objectifs du projet d'expérimentation.....	5
4.2. Description générale du projet d'expérimentation	6
4.3. Adaptation des référentiels.....	8
4.4. Adaptation des programmes.....	8
4.5. Conditions d'admission dans les parcours de formation	9
4.6. Acquisition d'un grade de licence accolé au diplôme d'exercice	10
5. Modalités de gouvernance de l'expérimentation	10
6. Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire	11
7. Délibération du conseil d'administration.....	11
8. Adaptations de la formation conduisant au Brevet de Technicien Supérieur d'Ortho- prothésiste.....	11
8.1. Identité du porteur de l'expérimentation	11
8.2. Identité du partenaire de l'expérimentation	12
8.3. Description du projet d'expérimentation.....	12
8.4. Adaptations du référentiel de formation	12
8.5. Adaptations du programme de formation	14
8.6. Conditions d'admission	18
9. Adaptations de la formation conduisant au Brevet de Technicien Supérieur de Podo- orthésiste.....	19
9.1. Identité du porteur de l'expérimentation	19
9.2. Identité du partenaire de l'expérimentation	19
9.3. Description du projet d'expérimentation.....	19
9.4. Adaptations du référentiel de formation	20
9.5. Adaptations du programme de formation	21
9.6. Conditions d'admission	26

1. Etablissements porteurs de l'expérimentation

1.1. Université porteuse de l'expérimentation

Nom de l'établissement porteur :	Université Grenoble Alpes
Composante gestionnaire :	CSPM Humanité, Santé, Sport, Sociétés (H3S), UFR de Médecine
Nom et qualité du chef de projet :	José Labarère, Vice-doyen en charge des formations, chargé de mission des formations de santé auprès du Vice-président formation de l'UGA
Adresse mail :	JLabarere@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	06 95 96 98 33
Adresse postale :	Faculté de Médecine, Université Grenoble Alpes, Domaine de la Merci, 38700, La Tronche

1.2. Etablissement partenaire

Nom de l'établissement partenaire :	Institut Supérieur Technologique Montplaisir
Nom et qualité du chef de projet :	M. PONS Olivier, Directeur Général LTPM, Chef d'établissement
Adresse mail :	olivier.pons@ensemble-montplaisir.org
Coordonnées téléphoniques :	04 75 82 18 18, portable : 06 99 00 59 99
Adresse postale :	Institut Supérieur Technologique Montplaisir, 14 rue Barthelemy de Laffemas 26000 VALENCE.

2. Date de mise en œuvre envisagée et durée de l'expérimentation

Date de mise en œuvre envisagée :	1 ^{er} septembre 2021
Durée de l'expérimentation :	5 ans

3. Formations concernées par l'expérimentation

Formation 1 :	Formation conduisant au BTS Prothésiste-orthésiste
Formation 2 :	Formation conduisant au BTS Podo-orthésiste

4. Contenu du projet d'expérimentation

4.1. Objectifs du projet d'expérimentation

Objectifs de l'expérimentation :	<p>Les objectifs de l'expérimentation sont :</p> <ul style="list-style-type: none">- de renforcer les initiatives d'<u>interdisciplinarité</u> entre les formations, en profitant du regroupement géographique des étudiants sur un site unique de formation,- <u>d'ajuster</u> l'organisation de la formation aux axes thématiques locaux, tout en se conformant au référentiel de formation pour la délivrance des BTS,- d'offrir aux étudiants la possibilité d'acquérir un <u>grade de Licence</u>,- de favoriser les <u>passerelles</u> entre les différents parcours de formation (au niveau L1),- de proposer des dispositifs favorisant la <u>réussite</u> des étudiants,- fluidifier les <u>parcours de réorientation</u> vers les formations dispensées au sein de l'UGA (notamment vers les autres formations de santé), et des formations UGA vers ces formations ;- bénéficier de <u>l'environnement de l'UGA</u> en termes d'offre de formation (enseignements transversaux, UE contributives), de services en faveur de la vie étudiante, et d'environnement scientifique,- d'acquérir les pré-requis nécessaires à une éventuelle <u>poursuite d'étude</u> en master, après l'obtention d'un grade de licence.
----------------------------------	---

4.2. Description générale du projet d'expérimentation

<p>Architecture de l'expérimentation :</p>	<p>Le projet d'expérimentation consiste en l'universitarisation des formations conduisant aux BTS Prothésiste-orthésiste et Podo-orthésiste et en leur conférant le grade de licence.</p> <p>Ces parcours s'appuieront sur une ex nihilo d'un nouveau référentiel en partie commun pour les BTS Prothésiste-Orthésiste et Podo-orthésiste. Ce nouveau référentiel est construit au sein d'un comité de pilotage national associant les six instituts/lycées dispensant les formations d'orthoprothésiste et de podo-orthésiste. Ce comité travaille depuis 2018 avec la participation d'enseignants hospitalo-universitaires de médecine de rééducation et réadaptation fonctionnelle (St Quentin, Clermont-Ferrand, Angers) et des deux organisations représentatives de la profession (UFOP et FFPO)</p>
<p>Modalités pédagogiques :</p>	<p>Les enseignements théoriques des UE contributives et constitutives seront délivrés, en partie, selon des modalités de pédagogie hybride comportant un enseignement dématérialisé et un enseignement présentiel. Ces modalités d'enseignement tirent profit du partage par les formations de la plateforme pédagogique. Les enseignants universitaires et les formateurs des instituts partagent une culture commune de l'enseignement et de l'évaluation numérique.</p> <p>Les enseignements pratiques sont délivrés par :</p> <ul style="list-style-type: none">- simulation- travaux pratiques- stages <p>L'accent sera mis sur la réalisation de travaux pratiques en inter-filiarité, en s'appuyant sur l'expérience acquise dans ce domaine (e.g., TP recueil et interprétation des paramètres vitaux, l'enseignement</p>

	<p>conduisant à la validation de l'Attestation de Formation aux Gestes de Secours et d'Urgence de niveau 2 qui pourrait s'envisager en formant les 70 étudiants en 1^{ère} année de ces formations de santé).</p>
<p>Lieu de la formation :</p>	<p>Les formations se dérouleront au sein du pôle Santé de l'Institut Supérieur Technologique Montplaisir (ISTM) construit en 2005. Véritable volonté stratégique de regroupement de l'ensemble des formations supérieures du LTP Montplaisir, l'ISTM accueille, dans un bâtiment unique situé au cœur du campus universitaire Brifaut à Valence (26), les étudiants des formations paramédicales pour les formations des métiers de l'appareillage de la personne handicapée et IMRT au sein du Pôle Santé avec une véritable « clinique école » en imagerie médicale et des ateliers de fabrication de prothèses/orthèses modernes et bien équipés. L'ISTM accueille par ailleurs des formations au sein d'un pôle Eco-Gestion (DCG, Classes Préparatoires aux Ecoles de commerce) et d'un pôle tertiaire (formations tertiaires supérieurs)</p> <p>Un projet architectural d'agrandissement s'inscrit dans le contexte d'universitarisation des formations de santé et son objectif est de favoriser l'inter-filiarité dans la formation de futurs professionnels de santé destinés à travailler ensemble, avec la création d'une « maison de l'étudiant.</p>

4.3. Adaptation des référentiels

Adaptation des référentiels :	<p>Les formations seront déclinées en :</p> <ul style="list-style-type: none">- UE contributives (santé publique, sciences de la vie, sciences fondamentales, sciences humaines, éthique et déontologie, méthodologie de travail) dont les contenus dématérialisés pourront être mutualisés entre les parcours- UE constitutives dont les contenus sont propres à chaque parcours et conformes au référentiel de formation en vigueur <p>L'UGA et l'ITSM veillent au respect par le projet d'expérimentation :</p> <ul style="list-style-type: none">- des objectifs d'acquisition des compétences des référentiels nationaux de formation en vigueur,- du caractère professionnalisant de la formation par les stages pratiques.
-------------------------------	---

4.4. Adaptation des programmes

Adaptation des programmes :	<p>Les adaptations du programme des formations conduisant aux différents diplômes incluent :</p> <ul style="list-style-type: none">- La semestrialisation des parcours de formation- L'adaptation des règles de progression dans le parcours de formation comportant notamment des règles de compensation, la définition de blocs de connaissances et de compétences.- L'adaptation des parcours de stage par un réaménagement des périodes de stage au cours du parcours de formation, en veillant à conserver le volume total de la formation pratique par stage.- La mise en place de dispositifs passerelles permettant une éventuelle admission en 2^{ème} année de formation pour les étudiants ayant validé la 1^{ère} année d'une autre formation.
-----------------------------	---

4.5. Conditions d'admission dans les parcours de formation

Conditions d'admission	<p>Le baccalauréat ou le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est requis pour accéder aux formations conduisant aux diplômes de BTS Prothésiste-orthésiste et BTS Podo-Orthésiste.</p> <p>Les candidats déposent leur dossier sur Parcousup, soit après le bac, soit en réorientation après études supérieures. Ils sont invités à effectuer un stage pour découvrir le métier, et reçus lors d'un entretien de motivation.</p>
Dispositifs passerelles	<p>L'expérimentation inclut des dispositifs passerelles entre les formations :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation de la 1^{ère} année d'un des parcours permet éventuellement d'accéder à une 1^{ère} année adaptée ou à la 2^{ème} année d'un autre parcours <p>Ces dispositifs passerelles incluent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La validation d'UE constitutives spécifiques à chaque parcours - La validation d'un stage de soins aide-soignant 3 semaines et infirmier 3 semaines ; <p>L'admission est prononcée par la section compétente pour les questions pédagogiques.</p> <p>Le nombre d'étudiants pouvant être admis via un dispositif passerelle est déterminé à concurrence du quota de places autorisé.</p>
Capacités d'accueil	<p>Les capacités d'accueil, fixées par le Rectorat pour chacune des formations conduisant aux différents diplômes précisent le nombre de candidats que les formations conduisant aux diplômes peuvent accueillir.</p> <p>Ces capacités d'accueil sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ortho-prothèse : 26 - Podo-orthèse : 14

4.6. Acquisition d'un grade de licence accolé au diplôme d'exercice

Acquisition du grade de licence :	<p>Les différents diplômes (accordant à leur détenteur le grade de licence) sont obtenus par la validation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des UE contributives, - des UE constitutives (spécifiques pour chacun des diplômes) <p>Les crédits ECTS des différents parcours de formation conduisant à ces diplômes sont définitivement acquis et capitalisables.</p> <p>Le diplôme est inscrit au code de la santé.</p> <p>Le dossier d'expérimentation est assorti d'une demande d'inscription du BTS Prothésiste-orthésiste et du BTS Podo-Orthésiste sur la liste des diplômes conférant le grade de licence. Cette inscription est nécessaire pour permettre à l'UGA de délivrer ce grade de licence aux étudiants ayant validé le BTS dans le cadre de l'expérimentation.</p>
-----------------------------------	--

5. Modalités de gouvernance de l'expérimentation

Instance de pilotage :	Comité de Pilotage (CoPil) pédagogique Santé de l'ISTM.
Attributions et périmètre :	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place opérationnelle de l'expérimentation en concertation avec l'UFR de médecine, la vice-présidence formation et la direction des services de l'UGA, et la direction de l'ISTM, - Coordination pédagogique de l'expérimentation, - Analyse d'implantation de l'expérimentation, - Evaluation de l'expérimentation par le développement et la validation d'indicateurs, l'analyse et l'interprétation des données quantitatives et qualitatives produites en routine, et la planification d'enquêtes spécifiques, - Elaboration des bilans d'étape et final pour restitution devant les instances de l'UGA (Conseil

	d'UFR, CFVU, CA), - Proposition d'axes d'amélioration.
Composition :	- Le directeur de l'institut Supérieur Technologique Montplaisir, ou le directeur des études du pôle santé ; - Un enseignant hospitalo-universitaire de l'UFR de médecine - Le vice-doyen en charge de la formation de l'UFR de médecine
Fonctionnement :	Ce comité de pilotage pédagogique Santé de l'ISTM devra se réunir en séances d'une durée limitée à 1h30, à une fréquence semestrielle. Ces séances seront animées par un binôme ISTM/UGA. Les décisions prises en séances feront l'objet d'un compte-rendu et d'un suivi.

6. Avis de la commission de la formation et de la vie universitaire

Le projet d'expérimentation sera soumis à l'approbation de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes lors de sa séance du 17 décembre 2020. Un compte-rendu des délibérations sera adressé dans les meilleurs délais.

7. Délibération du conseil d'administration

Le projet d'expérimentation sera soumis à l'approbation du conseil d'administration de l'Université Grenoble Alpes lors de sa séance de janvier 2021. Un compte-rendu des délibérations sera adressé dans les meilleurs délais.

8. Adaptations de la formation conduisant au Brevet de Technicien Supérieur d'Orthoprothésiste

8.1. Identité du porteur de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	José LABARERE
Adresse mail :	JLabarere@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	06 95 96 98 33
Adresse postale :	Faculté de Médecine, Université Grenoble Alpes, Domaine de la Merci, 38700, La Tronche

8.2. Identité du partenaire de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Pascal Durand, Cadre de Santé, directeur des études Santé à l'institut Supérieur Technologique Montplaisir
Adresse mail :	pascal.durand@ensemble-montplaisir.org
Coordonnées téléphoniques :	04 75 82 16 90, Portable : 06 13 42 59 30
Adresse postale :	ISTM, Institut Supérieur Technologique Montplaisir, 14 rue Barthélémy de Laffemas 26000 Valence.

8.3. Description du projet d'expérimentation

Objectifs :	<p>Les adaptations proposées visent à :</p> <ul style="list-style-type: none">- Renforcer des échanges entre les futurs professionnels de santé- Mettre à jour des contenus de formation devenus obsolètes (Arrêté de formation 02 octobre 1972) sur une maquette semestrielle- Harmoniser en universitarisant les parcours de formation des métiers de l'appareillage de la personne handicapée- Accompagner la réussite des étudiants et la valorisation de leurs engagements- Optimiser la réussite des étudiants et réduire les décrochages- Fluidifier les parcours de formation- Ajuster les formations des professionnels de santé
-------------	---

8.4. Adaptations du référentiel de formation

Adaptations du référentiel :	<p><u>Universitariser le parcours de formation :</u></p> <p>Actuellement le référentiel de formation du BTS Prothésiste-Orthésiste date du 02 octobre 1972, et le référentiel de certification date du 28 juillet 1997. Les contenus du référentiel de formation sont largement obsolètes et nécessitent de fréquents ajustements. Le référentiel de certification prévoit des épreuves terminales à l'issue des trois années de formation dont la durée est importante (avec une source de stress</p>
------------------------------	---

important pour les candidats) et l'organisation difficile (mobilisation sur une durée importante – certaines épreuves s'étalent sur une semaine ... - de professionnels et d'enseignants).

Pour se rapprocher de l'organisation des professions de santé dont les diplômés ont été réingéniérés et universitarisés, un groupe de travail national a élaboré un nouveau référentiel de formation, semestrialisé et pouvant entrer dans un cadre universitaire.

Introduction du principe de la semestrialisation et du contrôle continu :

Le nouveau référentiel de formation introduit 51 Unités d'Enseignement (UE) réparties sur 6 semestres. Les évaluations de ces unités d'enseignements, quelles que soient leurs modalités et leurs attendus, devront pouvoir être organisées soit lors d'un contrôle final soit en contrôle continu pour certaines de ces UE. Cela permettrait de faire baisser le stress des étudiants et de favoriser leurs acquisitions de compétences. Il s'agit de donner la possibilité aux responsables d'UE de valoriser l'engagement dans un travail régulier, approfondi et une meilleure réussite grâce aux axes de progression formulés par les évaluateurs.

Développement des projets inter filières (métiers de l'appareillage et Imagerie Médicale) :

Accentuation des axes de travail en interfilière :

- Valorisation des domaines Sciences Humaines afin de consolider l'enseignement dans des domaines thématiques transversaux.
- Mutualisation de certains enseignements : Législation, Culture soignante, méthodes et techniques professionnelles.
- Perspective de travail sur des situations cliniques communes simulées autour de la douleur, du handicap, des questions éthiques, du raisonnement clinique et de la coopération interprofessionnelle.

8.5. Adaptations du programme de formation

Adaptation du programme :	<p><u>Réformer la répartition des contenus en UE et semestres :</u></p> <p>Il s'agit de transformer l'organisation actuelle d'enseignement sur 3 années aboutissant à une certification terminale (examen national) par une certification semestrialisée sur un modèle universitaire. Il conviendra de s'interroger sur les compensations de certaines UE à l'intérieur d'un même semestre ainsi que les conditions générales de ces compensations.</p> <p><u>Mettre en place l'initiation à la recherche dans une visée de professionnalisation :</u></p> <p>Actuellement le référentiel de certification comporte dans l'une des épreuves terminale un mémoire de fin d'études qui s'apparente à un rapport de stage. Le nouveau référentiel introduit une initiation à la recherche durant les semestres 4 à 6 aboutissant à un travail de fin d'étude présenté sous la forme d'un mémoire de recherche soutenu en semestre 6. L'enjeu est d'introduire précocement les outils et méthodes permettant d'acquérir un réel esprit de recherche en lien avec le développement de pratiques professionnelles basées sur les preuves scientifiques.</p> <p><u>Modification de la durée des stages, de leur répartition et de leur orientation :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Nous proposons de réaménager le temps de stage sur l'ensemble du parcours. Nous souhaitons légèrement augmenter la durée actuelle (28 semaines de stage sur les 3 années) en passant à 30 semaines et en repensant leur répartition sur les 6 semestres.- En 3^e année, la répartition des semaines de stage et de cours permet de consacrer le temps nécessaire à la réalisation de l'enquête de terrain pour le mémoire de fin d'étude- Le référentiel prévoit la connaissance
---------------------------	---

	organisationnelle et hiérarchique des différentes structures permettant l'exercice professionnel du métier d'ortho-prothésiste.
--	---

Liste des UE par année et semestre d'étude Diplôme d'Orthoprothésiste:

Année	Semestre	UEs	ECTS
1 ^{ère} Année	Semestre 1	1.1 S1 Psychologie, sociologie, anthropologie	2
		1.4 Anglais S1	1
		2.1 Introduction à la législation professionnelle, éthique, déontologie, histoire du métier	2
		3.1 S1 Sciences biomédicale Anatomie, Physiologie Générale	2
		3.2 S1 Sciences de la vie et Anatomie du mouvement	1
		3.3 S1 Anatomie Physiologie (dont cytologie, histologie ,)	1
		4.3 S1 Technologie d'appareillage orthétique	2
		4.4 S1 Technologie d'appareillage prothétique	2
		4.5 S1 Propriétés des matériaux, techniques de mise en œuvre et outillage	2
		4.6 Qualité, Sécurité environnement, matério-vigilance	1
		4.8 S1 Mathématiques appliquées et statistiques	2
		4.9 S1 Sciences appliquées	2
		5.1 Concepts et techniques de soins	2
		5.5 Hygiène hospitalière et prévention des infections	2
		5.6 Introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie de diagnostic	1
		6.2 Evaluation de la situation clinique	2

	Semestre 2	1.2 Santé publique et économie de la santé	1
		1.3 Histoire et droit du handicap	1
		1.4 Anglais S2	1
		2.4 Méthode de travail et techniques de l'information et de la communication	1
		3.1 S2 Sciences biomédicale Anatomie, Physiologie Générale	1
		3.2 S2 Sciences de la vie et Anatomie du mouvement	1
		3.3 S2 Anatomie Physiologie (dont cytologie, histologie,)	1
		3.4 Biométrie	1
		3.6 Notions de pharmacologie liées aux pathologies	1
		3.7 S2 Sémiologie et pathologie médicales et chirurgicales	1
		3.12 Sémiologie et pathologie orthopédie et traumatologie	1
		4.1 Conception et cahier des charges de l'appareillage	1
		4.3 S2 Technologie d'appareillage orthétique	1
		4.4 S2 Technologie d'appareillage prothétique	1
		4.5 S2 Propriétés des matériaux, techniques de mise en œuvre et outillage	2
		4.8 S2 Mathématiques appliquées et statistiques	2
		4.9 S2 Sciences appliquées	2
		5.3 Relation de soin et communication avec la personne soignée	2
		5.4 Gestes et soins d'urgences (AFGSU niveau 2)	1
		5.7 S2 Pratique en appareillage orthétique membres supérieur et inférieur	2
6.4 S2 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage Ortho-traumatologie	2		
S1 + S2	Stages cliniques	6	
2 ^{ème} Année	Semestre 3	1.1 S3 Psychologie, sociologie, anthropologie	2
		1.4 Anglais S3	1
		2.3 S3 Gestion d'une structure privée ou publique	2
		3.5 S3 Biomécanique appliquée	2

		3.7 Sémiologie et pathologie médicales et chirurgicales	1
		3.13 Pathologie de l'appareil Rhumatologie	1
		4.2 Petit appareillage et aides techniques roulantes	2
		4.3 S3 Technologie d'appareillage orthétique	2
		4.4 S3 Technologie d'appareillage prothétique	2
		4.5 S3 Propriétés des matériaux, techniques de mise en œuvre et outillage	2
		5.2 Qualité, Sécurité, Environnement	2
		5.7 S3 Pratique en appareillage orthétique membres supérieur et inférieur	2
		5.8 S3 Pratique en appareillage orthétique tronc et assise	3
		6.4 S3 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage Pédiatrie-polyhandicap	2
	Semestre 4	1.4 Anglais S4	1
		2.3 S4 Gestion d'une structure privée ou publique	3
		3.5 S4 Biomécanique appliquée	3
		3.8 Sémiologie et pathologies vasculaires et endocriniennes	3
		3.10 Sémiologie et pathologie Médecine Physique et de Réadaptation	1
		5.8 S4 Pratique en appareillage orthétique tronc et assise	3
		5.9 S4 Pratique en appareillage prothétique membre inférieur	3
		5.3 Initiation à la recherche	3
	6.2 S4 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage Amputation	4	
S3 + S4	Stages cliniques	10	
3 ^{ème} Année	Semestre 5	1.4 Anglais S5	1
		2.2 Législation professionnelle, sociale et du travail	1
		3.9 Sémiologie et pathologie neurologiques	3
		3.11 Sémiologie et pathologie pédiatrique neurologie et orthopédie	3
		4.7 Initiation aux outils numériques de travail	3
		4.10 Outils d'évaluation et de diagnostic	3

		5.9 S5 Pratique en appareillage prothétique membre inférieur	3
		5.10 S5 Pratique en appareillage prothétique membre supérieur	3
		6.4 S5 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage Neurologie	4
	Semestre 6	1.4 Anglais S6	1
		2.5 Gestion des ressources et coopération avec d'autres professionnels	3
		2.6 Encadrement des étudiants et professionnels en formation, pédagogie	3
		5.10 S6 Pratique en appareillage prothétique membre supérieur	3
		6.3 Organisation du travail, recherche professionnelle et analyse des pratiques	8
		6.4 S6 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage Rachis	4
	S5 + S6	Stages cliniques	10
	S6	Stage optionnel préprofessionnel	4

- Bleu = UEs contributives
- Vert = UEs constitutives
- Noir = UEs transversales

8.6. Conditions d'admission

Conditions d'admission	<p>Le baccalauréat ou le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est requis pour accéder aux formations conduisant au diplôme national de licence. Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, l'ISTM publie sur la plateforme Parcoursup et sur son site internet les informations relatives à l'accès aux formations conduisant au diplôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attendus locaux et les critères généraux d'examens des vœux établis dans le cadre de la phase de paramétrage sont consultables pour assurer une meilleure orientation des candidats - Une commission d'examen des vœux est constituée. La commission définit les modalités d'examen des vœux et effectue le paramétrage et
------------------------	--

	la mise en œuvre éventuelle du traitement algorithmique des données figurant dans les dossiers. La commission d'étude des vœux délibère et classe par ordre de mérite les candidatures.
--	---

9. Adaptations de la formation conduisant au Brevet de Technicien Supérieur de Podorthésiste

9.1. Identité du porteur de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	José LABARERE
Adresse mail :	JLabarere@chu-grenoble.fr
Coordonnées téléphoniques :	06 95 96 98 33
Adresse postale :	Faculté de Médecine, Université Grenoble Alpes, Domaine de la Merci, 38700, La Tronche

9.2. Identité du partenaire de l'expérimentation

Nom et qualité du porteur :	Pascal Durand, Cadre de Santé, directeur des études Santé à l'institut Supérieur Technologique Montplaisir
Adresse mail :	pascal.durand@ensemble-montplaisir.org
Coordonnées téléphoniques :	04 75 82 16 90, Portable : 06 13 42 59 30
Adresse géographique :	ISTM, Institut Supérieur Technologique Montplaisir, 14 rue Barthélémy de Laffemas 26000 Valence.
Adresse postale :	

9.3. Description du projet d'expérimentation

Objectifs :	<p>Les adaptations proposées visent à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Renforcer les échanges entre les futurs professionnels de santé - Mettre à jour des contenus de formation devenus obsolètes (Arrêté de formation du 08 août 1973) sur une maquette semestrielle - Harmoniser en universitarisant les parcours de formation des métiers de l'appareillage de la personne handicapée - Accompagner la réussite des étudiants et la valorisation de leurs engagements - Optimiser la réussite des étudiants et réduire les décrochages - Fluidifier les parcours de formation - Ajuster les formations des professionnels de santé
-------------	---

9.4. Adaptations du référentiel de formation

Adaptations du référentiel :	<p><u>Universitariser le parcours de formation :</u></p> <p>Actuellement le référentiel de formation date du 08 août 1973, et le référentiel de certification date du 28 juillet 1997. Les contenus du référentiel de formation sont largement obsolètes et nécessitent de fréquents ajustements. Le référentiel de certification prévoit des épreuves terminales à l'issue des trois années de formation dont la durée est importante (avec une source de stress important pour les candidats) et l'organisation difficile (mobilisation sur une durée importante – certaines épreuves s'étalent sur une semaine ... - de professionnels et d'enseignants).</p> <p>Pour se rapprocher de l'organisation des professions de santé dont les diplômes ont été réingéniérés et universitarisés, un groupe de travail national a élaboré un nouveau référentiel de formation, semestrialisé et pouvant entrer dans un cadre universitaire.</p> <p><u>Introduction du principe de la semestrialisation et du contrôle continu :</u></p> <p>Le nouveau référentiel de formation introduit 51 Unités</p>
------------------------------	---

	<p>d'Enseignement (UE) réparties sur 6 semestres. Les évaluations de ces unités d'enseignements, quelles que soient leurs modalités et leurs attendus, devront pouvoir être organisées soit lors d'un contrôle final soit en contrôle continu pour certaines de ces UE. Cela permettrait de faire baisser le stress des étudiants et de favoriser leurs acquisitions de compétences. Il s'agit de donner la possibilité aux responsables d'UE de valoriser l'engagement dans un travail régulier, approfondi et une meilleure réussite grâce aux axes de progression formulés par les évaluateurs.</p> <p><u>Développement des projets inter filières (Métiers de l'Appareillage et Imagerie Médicale) :</u></p> <p>Accentuation des axes de travail en interfilière :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Valorisation des domaines Sciences Humaines afin de consolider l'enseignement dans des domaines thématiques transversaux. - Mutualisation de certains enseignements : Législation, Culture soignante, méthodes et techniques professionnelles. - Perspective de travail sur des situations cliniques communes simulées autour de la douleur, du handicap, des questions éthiques, du raisonnement clinique et de la coopération interprofessionnelle.
--	---

9.5. Adaptations du programme de formation

<p>Adaptation du programme :</p>	<p><u>Réformer la répartition des contenus en UE et semestres :</u></p> <p>Il s'agit de transformer l'organisation actuelle d'enseignement sur 3 années aboutissant à une certification terminale (examen national) par une certification semestrialisée sur un modèle universitaire. Il conviendra de s'interroger sur les compensations de certaines UE à l'intérieur d'un même semestre ainsi que les conditions générales de ces compensations.</p>
----------------------------------	--

	<p><u>Mettre en place l'initiation à la recherche dans une visée de professionnalisation :</u></p> <p>Actuellement le référentiel de certification comporte dans l'une des épreuves terminale un mémoire de fin d'études qui s'apparente à un rapport de stage. Le nouveau référentiel introduit une initiation à la recherche durant les semestres 4 à 6 aboutissant à un travail de fin d'étude présenté sous la forme d'un mémoire de recherche soutenu en semestre 6. L'enjeu est d'introduire précocement les outils et méthodes permettant d'acquérir un réel esprit de recherche en lien avec le développement de pratiques professionnelles basées sur les preuves.</p> <p><u>Modification de la durée des stages, de leur répartition et de leur orientation :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Nous proposons de réaménager le temps de stage sur l'ensemble du parcours. Nous souhaitons légèrement augmenter la durée actuelle (28 semaines de stage sur les 3 années) en passant à 30 semaines et en repensant leur répartition sur les 6 semestres. - En 3^e année, la répartition des semaines de stage et de cours permet de consacrer le temps nécessaire à la réalisation de l'enquête de terrain pour le mémoire de fin d'étude - Le référentiel prévoit la connaissance organisationnelle et hiérarchique des différentes structures permettant l'exercice professionnel du métier de podologue-orthésiste.
--	--

Liste des UE par année et semestre d'étude :

Année	Semestre	UEs	ECTS
1 ^{ère} Année	Semestre 1	1.1 S1 Psychologie, sociologie, anthropologie	2
		1.4 Anglais S1	1

		2.1 Introduction à la législation professionnelle, éthique, déontologie, histoire du métier	2
		3.1 S1 Sciences biomédicale Anatomie, Physiologie Générale	2
		3.2 S1 Sciences de la vie et Anatomie du mouvement	1
		3.3 S1 Anatomie Physiologie (dont cytologie, histologie ,)	1
		4.3 S1 Technologie d'appareillage orthétique (orthèse plantaire)	2
		4.4 S1 Technologie d'appareillage orthétique (chaussure thérapeutique, orthoplastie)	2
		4.5 S1 Propriétés des matériaux, techniques de mise en œuvre et outillage	2
		4.6 Qualité, Sécurité environnement, matério-vigilance	1
		4.8 S1 Mathématiques appliquées et statistiques	2
		4.9 S1 Sciences appliquées	2
		5.1 Concepts et techniques de soins	2
		5.5 Hygiène hospitalière et prévention des infections	2
		5.6 Introduction au raisonnement clinique et à la méthodologie de diagnostic	1
		6.2 Evaluation de la situation clinique	2
	Semestre 2	1.2 Santé publique et économie de la santé	1
		1.3 Histoire et droit du handicap	1
		1.4 Anglais S2	1
		2.4 Méthode de travail et techniques de l'information et de la communication	1
		3.1 S2 Sciences biomédicale Anatomie, Physiologie Générale	1
		3.2 S2 Sciences de la vie et Anatomie du mouvement	1
		3.3 S2 Anatomie Physiologie (dont cytologie, histologie,)	1
		3.4 Biométrie	1
		3.6 Notions de pharmacologie liées aux pathologies	1
		3.7 S2 Sémiologie et pathologie médicales et chirurgicales	1
		3.12 Sémiologie et pathologie orthopédie et traumatologie	1
		4.1 Conception et cahier des charges de l'appareillage	1

		4.3 S2 Technologie d'appareillage orthétique (orthèse plantaire)	1
		4.4 S2 Technologie d'appareillage orthétique (chaussure thérapeutique, orthoplastie)	1
		4.5 S2 Propriétés des matériaux, techniques de mise en œuvre et outillage	2
		4.8 S2 Mathématiques appliquées et statistiques	2
		4.9 S2 Sciences appliquées	2
		5.3 Relation de soin et communication avec la personne soignée	2
		5.4 Gestes et soins d'urgences (AFGSU niveau 2)	1
		5.7 S2 Pratique en appareillage orthétique sur mesure	2
		6.4 S2 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage du pied sans déformation	2
	S1 + S2	Stages cliniques	6
2^{ème} Année	Semestre 3	1.1 S3 Psychologie, sociologie, anthropologie	2
		1.4 Anglais S3	1
		2.3 S3 Gestion d'une structure privée ou publique	2
		3.5 S3 Biomécanique appliquée	2
		3.7 Sémiologie et pathologie médicales et chirurgicales	1
		3.13 Pathologie de l'appareil Rhumatologie	1
		4.2 Petit appareillage et aides techniques	2
		4.3 S3 Technologie d'appareillage orthétique (orthèse plantaire)	2
		4.4 S3 Technologie d'appareillage orthétique (chaussure thérapeutique, orthoplastie)	2
		4.5 S3 Propriétés des matériaux, techniques de mise en œuvre et outillage	2
		5.2 Qualité, Sécurité, Environnement	2
		5.7 S3 Pratique en appareillage orthétique sur mesure	2
		5.8 S3 Pratique en appareillage orthétique pied plat / creux	3
	6.4 S3 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage Semelles palliatives et coques talonnières	2	
	Semestre 4	1.4 Anglais S4	1
	2.3 S4 Gestion d'une structure privée ou publique	3	

		3.5 S4 Biomécanique appliquée	3
		3.8 Sémiologie et pathologies vasculaires et endocriniennes	3
		3.10 Sémiologie et pathologie Médecine Physique et de Réadaptation	1
		5.8 S4 Pratique en appareillage orthétique pied plat / creux	3
		5.9 S4 Pratique en appareillage orthétique pied de l'enfant et neuro	3
		5.3 Initiation à la recherche	3
		6.2 S4 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage pied rhumatoïde et pied traumatique	4
S3 + S4	Stages cliniques	10	
3^{ème} Année	Semestre 5	1.4 Anglais S5	1
		2.2 Législation professionnelle, sociale et du travail	1
		3.9 Sémiologie et pathologies neurologiques	3
		3.11 Sémiologie et pathologie pédiatrique (neurologie et orthopédie)	3
		4.7 Initiation aux outils numériques de travail	3
		4.10 Outils d'évaluation et de diagnostic	3
		5.9 S5 Pratique en appareillage orthétique pied de l'enfant et neurologique	3
		5.10 S5 Pratique en appareillage orthétique pied diabétique, traumatique, congénital	3
		6.4 S5 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage du pied neurologique	4
	Semestre 6	1.4 Anglais S6	1
		2.5 Gestion des ressources et coopération avec d'autres professionnels	3
		2.6 Encadrement des étudiants et professionnels en formation, pédagogie	3
		5.10 S6 Pratique en appareillage orthétique pied diabétique, traumatique, congénital	3
		6.3 Organisation du travail, recherche professionnelle et analyse des pratiques	8
		6.4 S6 Mise en œuvre d'un projet d'appareillage du pied diabétique	4
	S5 + S6	Stages cliniques	10
	S6	Stage optionnel préprofessionnel	4

- Bleu = UEs contributives
- Vert = UEs constitutives
- Noir = UEs transversales

9.6. Conditions d'admission

<p>Conditions d'admission</p>	<p>Le baccalauréat ou le Diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) est requis pour accéder aux formations conduisant au diplôme national de licence. Dans le cadre de la procédure nationale de préinscription pour l'accès dans les formations initiales du premier cycle de l'enseignement supérieur, l'ISTM publie sur la plateforme Parcoursup et sur son site internet les informations relatives à l'accès aux formations conduisant au diplôme :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les attendus locaux et les critères généraux d'examens des vœux établis dans le cadre de la phase de paramétrage sont consultables pour assurer une meilleure orientation des candidats - Une commission d'examen des vœux est constituée. La commission définit les modalités d'examen des vœux et effectue le paramétrage et la mise en œuvre éventuelle du traitement algorithmique des données figurant dans les dossiers. La commission d'étude des vœux délibère et classe par ordre de mérite les candidatures.
-------------------------------	--